Image not found or type unknown

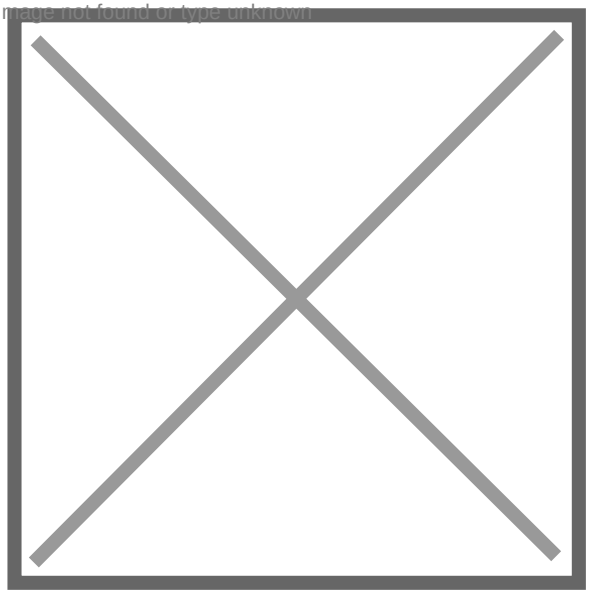

# Injonction par un Comite Départemental Sportif

Par **Phal2ip**, le **11/04/2017** à **15:27**

Bonjour
Je suis Président d'un Club sportif Loi 1901.
Ma fille fait partie d'une sélection de joueuse du département.
Leur Entraineur (Parrain de ma fille) va être démis de ces fonctions pour des raisons totalement absurde à mon sens.
Je l'ai défendu car j'estime qu'une injustice est là...
Lors d'un de ces fameux regroupements je suis allé à l'encontre d'un des cadres techniques (qui est aussi le Président de la commission qui veulent demetre l'entraîneur).
Uniquement verbalement car cela reste du sport.
Des paroles ont été échangés entre lui et moi et il me reproche des choses que je n'ai pas dis ( je lui ai dis attend toi avoir une belle surprise) lui dans le courrier me reproche de lui avoir dis que je serais content quand il sera viré... bref
Par contre j'ai entendu par personne interposé qu'il voulait me mettre une sorte d'injonction de ne plus pouvoir m'approcher des terrains lors des regroupement et donc ne pas pouvoir voir ma fille.
Ma question est la suivante :
Une commission d'un Comité Départemental peut-il m'interdire d'aller voir ma fille où qu'elle joue ou seul un juge est en droit de me l'interdire?
J'espère avoir été assez clair dans mes propos.
Merci pour votre aide
Philippe

Par **morobar**, le **11/04/2017** à **18:29**

Bonsoir,
Clair plus ou moins.
Mais quoiqu'il en soit seul un tribunal pénal peut ordonner des mesures restrictives tant qu'il s'agit du domaine public..

Par **Phal2ip**, le **11/04/2017** à **19:21**

Merci pour la réponse
Oui je suis desole mon histoire était un peu succincte mais je voulais pas rentrer dans les détails sinon ça aurait trop long à expliquer...

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés